Service départemental d'incendie et de secours
HAUTE-LOIRE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

AR Prefecture
043-284300019-20240412-2024_DELCA_02-DE
Reçu le 22/04/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'administration

Séance du 12 avril 2024

Membres en exercice : 22
Présents : 19
Procuration : /
Nombre de votants : 19
Votes pour : 19
Vote contre : 0
Abstention : 0
Date de la convocation : 5 mars 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-02

Plan pluriannuel de recrutement SPP 2024-2027

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 avril, à 9 h 30, le Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application des articles L 1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales sur convocation et sous la présidence de Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

Membre de plein droit

Était présent : M. Yvan CORDIER, Préfet de la Haute-Loire, Monsieur Aurélien DUVERGEY, directeur des services du cabinet de la Préfecture.

Était excusé : /

Membres élus avec voix délibérative

Titulaires présents :
Mmes Nicole CHASSIN, Sophie COURTINE, Christiane MOSNIER, Blandine PRORIOL.

MM Raymond ABRIAL, Jean-Paul AULAGNIER, Remi BARBE, Jean-Marc BOYER, Michel BRUN, Michel CHAPUIS, Olivier CIGOLOTTI, Philippe DELABRE, André FERRET, Pierre LIOGIER, Guy PEYRARD, Jean-Louis REYNAUD, Jean-Luc VACHELARD.

Titulaires Excusés :
Mmes Christelle VALANTIN.

MM Jean-Paul LYONNET, Jean-Paul VIGOUROUX

Suppléant :
M. Guy JOLIVET.

Membres de droit avec voix consultative

Titulaires présents :
Colonel Frédéric ROBERT, Directeur – Chef de Corps du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Capitaine Jean PESTRE, Président de l'UDSP43 - Médecin-lieutenant-colonelle Hélène JURY, Médecin-cheffe du SDIS43 – Lieutenant Pierre CHAUSSE, sapeur-pompier professionnel officier – Adjudant-chef Damien CHAPUIS, sapeur-pompier professionnel non officier - Commandant Jean-Michel BERINGER, sapeur-pompier volontaire officier.

Titulaires excusés :
Adjudant-chef Richard CONCHON, sapeur-pompier volontaire non officier.

Suppléants présents :
Colonel Guillaume OTTAVI, Directeur adjoint – commandant en second, Caporal-cheffe Laurie BOUTHEON, sapeur-pompier volontaire non officier.

Assistaient également à la séance :
Lieutenant-Colonel Patrice ACHARD, chef d'État-major, – Commandant Mathieu LARTAUD, chef du groupement territorial Est – Commandant Xavier LECHTEN, chef du groupement opération – Commandant Pascal PERRIN, chef du groupement technique – Monsieur Bertrand MOURGUES, chef du groupement SIC - Madame Séverine LASHERMES, service finances.

Organisme partenaire du SDIS disposant d'une voix consultative

Présent : M. Pascal ROMEAS, conseiller aux décideurs locaux.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

AR Prefecture
043-284300019-20240412-2024_DELCA_02-DE
Reçu le 22/04/2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-02 : Plan pluriannuel de recrutement SPP 2024-2027

I. Genèse et méthodologie :

Il y a 5 ans le SDIS 43 a modifié la gestion de ses effectifs SPP en passant d'une gestion par affectation exclusive sur unité dédiée (*CIS Le Puy-en-Velay, CIS Brioude, CTA-CODIS, État-Major*) à une gestion par affectation en Pool OPS (*Pool Puy-Brioude, Pool Puy-CODIS, Pool État-Major-Puy).*

Cette gestion permet à chaque agent d'être en double affectation (*sauf exceptions*) et d'éviter ainsi la sédentarité sur des affectations jugées moins attractives.

Fin 2022, le DDSIS (en lien avec les représentants du personnel), a demandé à :

- Évaluer **ce dispositif**, afin d'en corriger certains effets indésirables ;
- **Définir les besoins** en Potentiel Opérationnel Journalier (POJ) et en ressources humaines pour les 3 années à venir, en lien avec l'accroissement de l'activité opérationnelle et la validation du SDACR 2023-2028.

Un groupe de travail sur les pools OPS du SDIS 43 a ainsi été créé en janvier 2023 et composé de 14 personnels représentant les différentes entités des Pools OPS et les représentants élus du personnel.

L'évaluation du dispositif s'est appuyée sur les éléments suivants :

- Données statistiques opérationnelles ;
- Données RH des SPP (tenue POJ, taux absentéisme, sollicitations) ;
- Données sur la disponibilité de la ressource SPV par CIS et bassin de vie ;
- Évolutions démographique, climatique et d'aménagement du territoire du département ;
- Évolutions des risques et menaces ;
- Recentrage du SDIS 43 sur les missions de son cœur de métier.

Dans un contexte d'augmentation de l'activité opérationnelle**,** en vue de respecter le contrat OPS défini dans le SDACR de Haute-Loire 2023-2028, Le DDSIS-CDC a fixé comme objectif **d'optimiser la ressource SPP et de préserver le volontariat.**

AR Prefecture
043-284300019-20240412-2024_DELCA_02-DE
Reçu le 22/04/2024

II. Phasage des travaux :

Ces travaux se sont déroulés en plusieurs phases.

- Phase 1 :
  Elle s'est tenue au premier trimestre 2023, avec 3 réunions du groupe de travail, une présentation au CST du 30/03/23 et un vote au CASDIS au 25/04/2023.
  Objectifs : Améliorer le mode de gestion des SPP en garde postée / Définir les modalités de renforcement saisonnier.
  Mesures validées : 4 mesures techniques liées à l'élaboration du planning (supervision, équité, lisibilité) / 6 mesures organisationnelles liées au renforcement saisonnier des effectifs et à une amélioration des indemnisations. Le cout annuel de 47.000 €.

- Phase 2 :
  Cette phase s'est tenue du 2ème au 4ème trimestre 2023, avec 3 réunions du groupe de travail, une présentation au CST du 15/11/23, une information au BCASDIS du 10/10/2023 et du 19/12/2023, et un vote au CASDIS au 08/12/2023.
  Objectifs : Proposer un dimensionnement efficient des Potentiels Opérationnels Journaliers et des effectifs / Mettre à jour les Lignes Directrices de Gestion (avancement).
  Mesures validées : Adaptation des POJ sur les CIS Le-Puy-en-Velay et Brioude / Adaptation de l'effectif global des SPP / Réorganisation des pools opérationnels.
  Le cout prévisible est de 270.000 € sur 4 ans.

- Phase 3 :
  Elle a débuté en janvier 2024, avec 3 réunions du groupe de travail, une présentation au CST du 21/03/2024, une information au BCASDIS du 02/04/2024 et l'avis du CASDIS demandé en ce jour.
  Objectifs : Optimiser la ressource SPP en vue de pourvoir l'ensemble des emplois et préserver le volontariat (Plan pluriannuel de recrutement, objet du présent rapport) / Déployer un parcours professionnel en s'appuyant sur la mobilité, le POJ et en valorisant l'affectation CTA-CODIS.

III. Plan pluriannuel de recrutement :

En phase 2, les besoins opérationnels ont été définis.

Les POJ futurs ont été proposés en tenant compte de la particularité de chaque entité opérationnelle et notamment :

- L'arrêt de la conduite de la VLS du CH. ER qui permet de récupérer l'équivalent de 5 ETP ;
- Les difficultés en 2023 pour tenir les POJ au CIS Le Puy (déficit d'environ 3 ETP) ;
- Les difficultés de mobilisation de la ressource SPV sur le groupement Ouest en journée semaine ;
- Le renforcement de la chaine de commandement au CTA-CODIS sur les évènements opérationnels conséquents.

AR Prefecture
043-284300019-20240412-2024_DELCA_02-DE
Reçu le 22/04/2024

	POJ ACTUEL		POJ FUTUR	
	JOUR (07h00-19h00)	**NUIT** (19h00-07h00) **JOUR WE / JF** (07h00-19h00)	**JOUR** (07h00-19h00)	**NUIT** (19h00-07h00) **JOUR WE / JF** (07h00-19h00)
CTA CODIS	**3 SPP** (+ 1 astreinte SPP)	**3 SPP** (+ 1 astreinte SPP)	**3 SPP** (+ 1 Astreinte SPP)	**3 SPP** (+ 1 Astreinte SPP)
CIS LE PUY	**12 SPP** *+ 4 SPV*	**9 SPP** *+ 3 SPV*	**11 SPP** *+ 4 SPV*	**9 SPP** *+ 3 SPV*
CIS BRIOUDE	**4 SPP** *+ 3 SPV*	0	**6 SPP** *+ 3 SPV*	0

<u>Évolution du nombre de SPP</u> :

Pour le calcul du nombre de SPP nécessaires à l'atteinte des objectifs de POJ, il a été retenu un taux d'absentéisme de 20 % prenant en compte les absences pour accidents du travail, arrêts maladie, formation, sollicitations diverses, …

De plus des mesures de réorganisations des groupements fonctionnels permettent de récupérer l'équivalent de 2 postes de SPP pour des emplois opérationnels.

Ainsi, pour atteindre l'objectif de POJ susvisé, le besoin est estimé à 112 SPP, contre 106 SPP à ce jour, soit un déficit de 6 SPP. Il est donc proposé un **renfort de 6 SPP**.

Les SPP en garde postée seront affectés dans les 3 pools suivants :

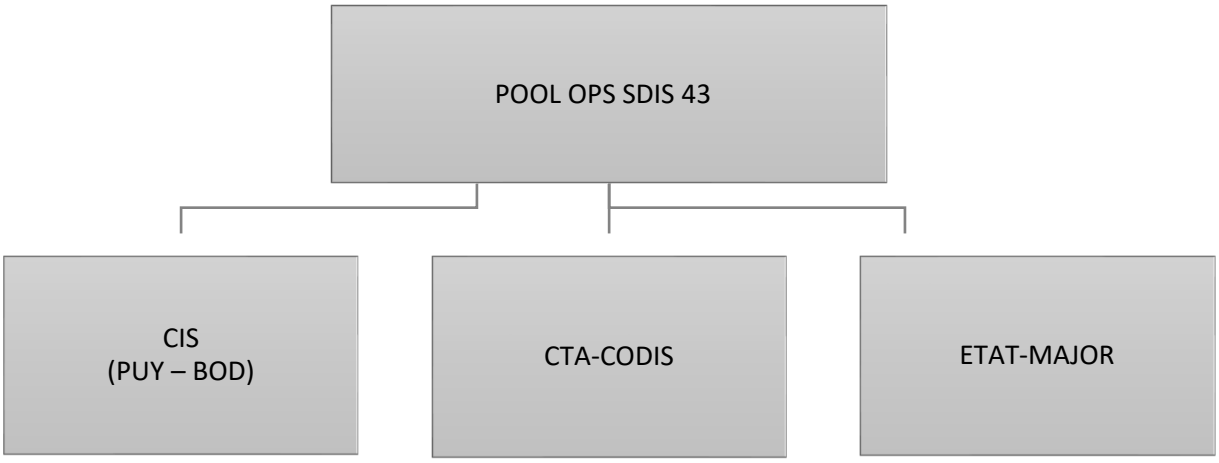

AR Prefecture
043-284300019-20240412-2024_DELCA_02-DE
Reçu le 22/04/2024

Plan pluriannuel de recrutement :

Le rétro planning proposé des recrutements est le suivant :

	2024	2025	2026	2027
	+ 1 SPP	+ 2 SPP	+ 2 SPP	+ 1SPP
TOTAL	107 SPP	109 SPP	111 SPP	112 SPP

Le rétro planning proposé des évolutions de POJ est le suivant

09/2024
Journée semaine PUY : 11 BOD : 5

La date de passage à un POJ à 6 SPP au CIS de Brioude sera évaluée en fin d'année 2024.

Analyse financière :

Le recrutement d'un SPP en début de carrière constitue une dépense supplémentaire de 45 000 € brut / an, soit à terme une dépense supplémentaire de 270.000 euros pour 6 SPP.

Ces recrutements pourraient être financés pour une partie par la diminution des heures supplémentaires des SPP (IHTS) estimées à 3 ETP en 2023 et pour l'autre partie par la progression de la contribution du département au fonctionnement du SDIS, prenant en compte la contribution dynamique de la TSCA et de la part propre du CD 43 (Cf. *convention pluriannuelle du 28/04/2023 déterminant la contribution du département de Haute-Loire au budget de fonctionnement du SDIS 43 sur la période 2023-2025).*

Cette évolution des effectifs de SPP permettrait de rapprocher le taux de professionnalisation du SDIS 43 (*49 SPP pour 100.000 habitants*), des ratios nationaux (*76 SPP pour 100.000 habitants toutes catégories de SIS et 58 SPP pour 100.000 habitants pour les SIS de catégorie C en 2022*).

Ceci en référence aux observations de la chambre régionale des comptes (CRC) dans son rapport d'observations définitives du 20 avril 2023 et à la mission de suivi de l'Inspection Générale de la Sécurité Civile (IGSC) dans sa mission de suivi de juin 2023.

IV. Analyse prospective post 2027 :

Il est prévu au deuxième trimestre 2024, la poursuite des travaux du Groupe de travail pool Ops avec le début des travaux d'analyse prospective sur la période post 2027.

Le groupe de travail devra formuler des propositions afin de :

- Dimensionner les entités professionnalisées actuelles (*Le Puy-en-Velay, Brioude, CTA-CODIS, État-Major*) ;
- Prévoir la professionnalisation des CIS arrivant en limite de soutenabilité de réponse opérationnelle 100 % SPV ;
- Prévoir le renforcement des services « support-soutien » en lien avec l'augmentation de leurs activités, pour des postes d'encadrement et de PATS.

AR Prefecture

043-284300019-20240412-2024_DELCA_02-DE
Reçu le 22/04/2024

Après avoir entendu l'exposé, les membres du conseil d'administration adoptent les dispositions relatives au plan pluriannuel de recrutement 2024-2027.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE AU RETOUR DE LA PRÉFECTURE

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

MARIE-AGNÈS PETIT

Service Départemental d'Incendie et de Secours HAUTE-LOIRE